

SECTION A

INSTRUCTIONS, RENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS À L'INTENTION DU SOUMISSIONNAIRE

La présente demande de propositions (DP) est émise par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDSC).

ACCEPTATION DES MODALITÉS

Une proposition indique que le soumissionnaire convient d'être lié par les instructions, les renseignements et les modalités dans leur totalité, tels qu'ils figurent dans la présente DP. Aucune autre modalité incluse dans la proposition du soumissionnaire ne s'appliquera au contrat octroyé, malgré le fait que la proposition du soumissionnaire peut faire partie du contrat octroyé.

QUESTIONS CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES

Pour garantir l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, les demandes d'information et toute autre communication concernant le présent marché doivent être adressées **uniquement** au responsable de l'adjudication du contrat. Aucune question ni autre communication ne doit être adressée à un autre représentant officiel du gouvernement. Si cette modalité n'est pas respectée pendant la période de l'appel d'offres, la proposition peut (pour cette raison uniquement) être disqualifiée.

Les questions **DOIVENT** être reçues **au plus tard cinq jours civils** avant la date de clôture de l'appel d'offres afin que le responsable de l'adjudication du contrat ait suffisamment de temps pour y répondre. Il est possible que les questions reçues après cette date demeurent sans réponse avant la date de clôture de l'appel d'offres.

Par souci d'uniformité et de la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, des dispositions seront prises pour que tous les soumissionnaires reçoivent l'information concernant les questions importantes reçues et les réponses à ces questions sans que l'identité du soumissionnaire qui pose les questions ne soit révélée.

COÛTS DE LA PROPOSITION

Aucun paiement ne sera versé pour les coûts engagés pour la préparation et la soumission d'une proposition en réponse à la présente DP.

Aucuns frais engagés avant la réception d'un contrat signé ou d'une autorisation écrite précise du responsable de l'adjudication du contrat ne peuvent être imputés au contrat qui en résulte.

MODIFICATIONS

Après la date de clôture de la DP, aucune modification apportée à la proposition ne sera acceptée. Pendant l'évaluation, les membres de l'équipe d'évaluation peuvent, à leur gré, soumettre des questions aux soumissionnaires ou les convoquer en entrevue pour obtenir des précisions.

LOIS APPLICABLES

Tout contrat octroyé doit être interprété et régi, et les relations entre les parties, déterminées, conformément aux lois en vigueur en Ontario.

Le soumissionnaire peut, à sa discrétion, mentionner les lois applicables d'une province ou d'un territoire du Canada de son choix sans porter préjudice à la validité de sa proposition et, à cette fin, il peut supprimer le nom d'une province ou d'un territoire du Canada mentionné et le remplacer par le nom de la province ou du territoire du Canada de son choix. S'il n'apporte aucun changement, il reconnaît que les lois applicables indiquées lui sont acceptables.

MODE DE PAIEMENT

Les paiements seront versés dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle la facture et les documents à l'appui seront reçus conformément aux modalités du contrat.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LES FACTURES

La facture **DOIT** indiquer clairement la date, le numéro du contrat et la description du travail. Tout montant de la TPS/TVH due à Sa Majesté doit être indiqué séparément sur toutes les factures de biens ou de services fournis et sera payé par le gouvernement du Canada. Le soumissionnaire convient de remettre la TPS/TVH perçue ou due à l'ARC.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions doivent être présentées par courrier électronique ou par télécopieur :

Madeleine Breau

Courriel : madeleine.breau@servicecanada.gc.ca

Ou par télécopieur : 819-994-4127

MODALITÉS/ÉNONCÉ DE TRAVAIL

1. Titre du projet de recherche : Qu'est-ce que l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 révèle à propos des Canadiens handicapés qui ont besoin de recevoir des soins professionnels ou non professionnels? 7614-08-0008

2. Date de clôture

La présente demande de propositions prend fin le **19 février 2009**. Les propositions ne seront plus acceptées après **16 h (HNE/HAE)**.

3. Objet du projet de recherche

La demande de propositions a pour but de solliciter des propositions de projet de recherche qui porte sur des questions entourant les soins professionnels et non professionnels offerts à des adultes (âgés de 15 ans et plus) handicapés au Canada. Tout particulièrement, la recherche proposée vise à mettre à jour les recherches précédentes sur la prestation de soins au moyen des données de l'EPLA de 2006.

Le projet de recherche a pour objectif de mettre à jour et d'accroître les connaissances sur la prestation et la réception de soins au Canada. La recherche visera à déterminer si les soins que reçoivent les Canadiens handicapés évoluent et à cerner des préoccupations futures relatives à la prestation de soins aux personnes handicapées. Le projet de recherche analysera les données relatives aux personnes handicapées et à la prestation de soins recueillies dans le cadre de l'EPLA en vue d'éclairer les politiques de façon à améliorer les soins offerts aux Canadiens handicapés. La recherche informera aussi les lecteurs sur les aspects de la prestation et de la réception de soins au Canada qui ne sont toujours pas bien compris et qui doivent donc faire l'objet d'autres recherches.

4. Contexte

La pleine participation des personnes handicapées est au cœur de l'approche du gouvernement du Canada à l'égard de l'invalidité. En mettant l'accent sur la participation, le gouvernement reconnaît qu'un handicap est bien souvent le résultat d'obstacles d'ordre social ou environnemental, plutôt que des caractéristiques individuelles. Grâce à ses politiques et initiatives, le gouvernement du Canada s'efforce sans cesse de promouvoir la pleine participation de tous ses citoyens.

Afin d'être en mesure de participer pleinement à la société canadienne, certaines personnes handicapées doivent recevoir de l'aide pour effectuer leurs activités quotidiennes. Cette aide peut inclure, mais sans s'y limiter, des activités comme une aide à la préparation des repas, à la gestion des finances personnelles, à la mobilité physique et aux travaux ménagers. Toutefois, ce ne sont pas toutes les personnes handicapées qui ont besoin de soins pour accroître leur participation, et même chez les personnes qui ont besoin d'aide, l'ampleur de cette aide varie dans une mesure importante.

Les personnes handicapées peuvent recevoir des soins d'une multitude de sources. Il peut s'agir de soins non professionnels, offerts par des membres de la famille, des amis ou des organismes communautaires locaux, et de soins professionnels, offerts par des fournisseurs de soins rémunérés. Alors que les fournisseurs de soins professionnels sont généralement rémunérés pour l'aide qu'ils fournissent, les aidants naturels auront peut-être à concilier prestation de soins, travail et autres responsabilités. Ces demandes concurrentes et les coûts considérables qui sont souvent associés à la prestation de soins peuvent constituer un important fardeau pour les aidants naturels. Le profil démographique de la population canadienne et des familles canadiennes évolue. Les Canadiens vivent plus longtemps, et le risque d'avoir une invalidité augmente avec l'âge. Selon les projections démographiques du rapport *Vers l'intégration des personnes handicapées 2005*, les personnes âgées pourraient constituer jusqu'à 54,3 % de la population des personnes handicapées d'ici 2026¹. L'Enquête sociale générale de 2002 indique que presque 20 % des Canadiens âgés de plus de 45 ans offraient des soins non professionnels à un ou plusieurs membres de leur famille². À mesure que la population canadienne vieillit, la demande en soins augmente. Comme les familles sont de plus en plus petites et de plus en plus dispersées et que les rôles d'aidants naturels traditionnels sont de moins en moins acceptés, la disponibilité des soins non professionnels peut décliner au moment même où la demande en soins augmente.

La place importante qu'occupe la prestation de soins dans la vie de nombreuses personnes handicapées fait que le sujet de la prestation de soins est relativement bien documenté. Les chercheurs se sont appuyés sur les données de l'EPLA de 2001 et d'autres enquêtes pour étudier les soins offerts au Canada. Par exemple, dans *Incapacité au Canada : un profil en 2001*, les données de l'EPLA de 2001 indiquent que plus de deux millions d'adultes canadiens avaient eu besoin d'aide pour effectuer des activités quotidiennes. De ce nombre, plus de 30 % ne recevaient pas toute l'aide dont ils avaient besoin. Même si elles sont toujours utiles et informatives, les recherches fondées sur les données de l'EPLA de 2001 sont un peu dépassées. Grâce à la diffusion des données de l'EPLA de 2006, il est possible de mettre à jour les recherches sur les soins offerts au moyen de données plus récentes et d'analyser la façon dont la prestation de soins a évolué de 2001 à 2006.

L'EPLA constitue une importante source de données sur laquelle s'appuie le gouvernement du Canada pour comprendre davantage les questions touchant l'invalidité. L'EPLA est une enquête postcensitaire nationale qui recueille des renseignements sur les adultes et les enfants handicapés. Financée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et menée par Statistique Canada, l'EPLA fournit des renseignements sur la prévalence de différents types de handicaps, la disponibilité et l'utilisation de services de soutien offerts aux personnes handicapées et le profil d'emploi des personnes handicapées. L'EPLA de 2006 s'appuie sur le travail de l'EPLA de 2001. Même si le contenu de l'EPLA de 2001 et de l'EPLA de 2006 est légèrement différent, il est possible d'effectuer certaines comparaisons entre les données de l'EPLA de 2006 et celles de l'EPLA de 2001 pour cerner des changements qui se sont produits au cours des cinq années précédentes. Ces comparaisons permettraient de

¹ Gouvernement du Canada, *Vers l'intégration des personnes handicapées – Avec une section spéciale au sujet des aînés*, 2005.

² Statistique Canada, *Enquête sociale générale 2002, cycle 16 : vieillissement et soutien social*, 2002.

suivre les progrès effectués à l'égard de l'objectif du gouvernement fédéral de favoriser le plus possible l'inclusion des personnes handicapées dans la société canadienne.

En plus de rendre les comparaisons interannuelles possibles, l'EPLA est la seule source de renseignements détaillés axés sur les invalidités qui portent sur de nombreux aspects importants de la vie des personnes handicapées. Plus particulièrement, les données de l'EPLA de 2006 sur les soins offerts et reçus présentent des renseignements concernant les besoins non satisfaits, le coût des soins et les difficultés associées à l'obtention ou à la prestation de soins. En outre, l'EPLA de 2001 comprend également certaines questions sur les soins offerts et reçus, ce qui rend certaines comparaisons possibles entre les deux cycles d'enquête. Le projet de recherche proposé devra utiliser les données de l'EPLA de 2006 pour dresser un portrait actuel des soins offerts aux personnes handicapées. Lorsque cela est possible, le projet de recherche peut également faire des comparaisons avec les données de l'EPLA de 2001.

Qui plus est, en tant qu'enquête postcensitaire, l'EPLA de 2006 permet l'intégration de données démographiques, y compris des renseignements socioculturels, tirées du recensement de 2006. Par conséquent, le projet de recherche devrait examiner les relations entre les données de l'EPLA et des paramètres démographiques choisis du recensement. Par exemple, le projet de recherche pourrait examiner la relation entre les soins professionnels et non professionnels et l'état matrimonial/la composition de la famille ou la relation entre les soins professionnels et non professionnels et le milieu socioculturel. De plus, le projet de recherche pourrait examiner la relation entre le vieillissement de la population et la demande en soins professionnels et non professionnels. L'examen de telles relations fournirait des renseignements utiles supplémentaires sur les personnes qui offrent et reçoivent des soins professionnels et non professionnels.

5. Exigences liées au projet de recherche

Le projet de recherche se divise en quatre parties principales : a) un examen de la documentation canadienne et internationale sur les soins offerts et les problèmes auxquels les adultes handicapés recevant des soins font face; b) la préparation et l'exécution d'analyses des données de l'EPLA de 2006 et du recensement de 2006 (et, lorsque cela est possible, des analyses comparatives entre les données de l'EPLA de 2006 et de l'EPLA de 2001); c) la rédaction d'un rapport de synthèse sur les analyses de données et l'examen de la documentation; d) la présentation des conclusions de recherche. L'entrepreneur effectuera les activités suivantes :

a. Examen de la documentation

L'examen de la documentation vise à vérifier la documentation et les recherches actuelles portant sur les problèmes liés au fait d'offrir et de recevoir des soins dans le cas d'adultes handicapés. L'examen ciblera le contexte canadien, mais peut également tenir compte de documentation et de recherches internationales, au besoin. L'examen doit porter sur une gamme importante de problèmes liés au fait d'offrir et de recevoir des soins pour une diversité d'adultes handicapés. Une des considérations importantes de la recherche consistera à examiner les différences entre une multitude de groupes d'adultes en ce qui concerne les problèmes qu'ils ont éprouvés liés au fait d'offrir et de recevoir des soins. Par exemple, certaines caractéristiques, y compris le type d'invalidité, la gravité de l'invalidité et le milieu socioculturel, peuvent avoir une

présenter une vaste gamme de problèmes liés au fait d'offrir et de recevoir des soins qui ont été précédemment cernés et devrait, lorsque cela est possible, mentionner les changements survenus depuis 2001 en ce qui concerne les problèmes liés au fait d'offrir et de recevoir des soins dans le cas des personnes handicapées. Ce rapport doit aussi contenir une analyse du type et de la gravité des handicaps. Au bout du compte, ce rapport de synthèse devrait permettre d'analyser d'autres renseignements et d'autres recherches – quels aspects des problèmes liés au fait d'offrir et de recevoir des soins dans le cas d'adultes handicapés au Canada sont mal compris, comment pouvons-nous produire d'autres recherches pour en savoir davantage à ce sujet, quels facteurs clés devons-nous mieux comprendre pour soutenir l'élaboration future de politiques et de programmes?

Tout particulièrement, il faudrait aborder les questions de recherche suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques clés des adultes recevant des soins au Canada? Quels adultes reçoivent des soins professionnels et quels adultes reçoivent des soins non professionnels?
- Quelles sont les caractéristiques socioéconomiques clés des aidants naturels et des soignants professionnels? (Par exemple : quelle est leur relation avec la personne à qui ils offrent les soins? De quelle façon le rôle d'un aidant naturel a-t-il une incidence sur d'autres aspects de son travail ou de sa vie personnelle?)
- Quelle est la nature des soins offerts? (Par exemple : à quelle fréquence les soins sont-ils offerts? Ces soins varient-ils en fonction du type et de la gravité du handicap? Est-ce que certains besoins en soins ne sont pas satisfaits?)
- Y a-t-il des exemples de lacunes actuelles dans le soutien et les services offerts aux personnes ayant besoin de soins? Est-ce que le type d'invalidité, la gravité de l'invalidité et d'autres circonstances personnelles (comme le sexe, le revenu, le groupe d'âge, etc.) ont une incidence sur ces lacunes?
- Quels projets de recherche futurs sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de politiques et de programmes qui pourraient permettre de combler les lacunes cernées dans le soutien et les services liés à la prestation de soins? Quels projets de recherche futurs sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de modèles plus larges de prestation de soins à des adultes handicapés?

d. Présentation de la recherche préliminaire

L'entrepreneur doit préparer et présenter un exposé en format PowerPoint des conclusions clés de la recherche dans le cadre d'une conférence approuvée ou d'un événement semblable, au plus tard le 31 mars 2010. L'exposé doit comprendre une discussion thématique de la documentation, une explication des méthodes et une discussion des résultats initiaux de l'analyse des données. L'exposé devrait comprendre de 17 à 25 diapositives et durer environ 20 minutes.

6. Budget

Les coûts du projet ne doivent pas dépasser le budget disponible de 45 957 \$ (TPS incluse, ainsi que tout frais d'accès au CDR et tout frais de déplacement et d'hébergement engagé en raison de la présentation).

Un montant de 3 957,00 \$ sera versé à l'entrepreneur pour les frais d'accès aux données à un Centre de données de recherche de Statistique Canada (CDR).

Un montant allant jusqu'à 2 000 \$ (TPS incluse) sera disponible pour les frais de déplacement et d'hébergement engagés en raison de la présentation finale livrable, conformément aux lignes directrices du gouvernement fédéral (Conseil du Trésor).

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/menu-travel-voyage-fra.asp

7. Échéancier des produits livrables et des paiements

Dans le cadre de l'exécution du projet, l'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants :

Date	Événement/produit livrable	Pourcentage du contrat total*
À la signature	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre initiale (en personne ou par téléphone) avec le responsable du projet	
4 mai 2009	<ul style="list-style-type: none">• Ébauche de l'examen de la documentation• Méthode et échéancier proposés d'analyse de données	5 %
31 août 2009	<ul style="list-style-type: none">• Achèvement de l'analyse comparative de données• Achèvement de l'examen de la documentation	15 %
2 novembre 2009	<ul style="list-style-type: none">• Achèvement de l'avant-dernière ébauche du rapport de synthèse selon les lignes directrices	20 %
15 janvier 2010	<ul style="list-style-type: none">• Achèvement du rapport de synthèse final s'appuyant sur les révisions faites dans le cadre d'un contrôle par les pairs selon les lignes directrices	50 %

Avant mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation PowerPoint dans le cadre d'une conférence ou d'un événement équivalent (au plus tard le 31 mars 2010) 	10 %
-----------------	---	------

* c.-à-d. le total des frais de service professionnel relatifs au contrat

Les paiements sont fondés sur les produits livrables. Les paiements seront faits dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture et à l'acceptation de chaque produit livrable par le responsable du projet, après examen et révisions.

8. Modalités du contrat

Droits d'auteur et propriété intellectuelle : L'entrepreneur conservera toute propriété intellectuelle, mais aucun document fondé sur ce travail ne devrait être publié sans en avertir auparavant RHDCC. RHDCC demande à l'entrepreneur de lui permettre de publier le document sur Internet dans le cadre d'une série de documents demandés par RHDCC.

Exigences linguistiques : Le rapport doit être produit en anglais ou en français.

Environnement de travail : RHDCC **n'offre aucun** espace de bureau pour l'exécution du contrat.

Rôle de l'entrepreneur : L'entrepreneur commencera le travail dès la signature du contrat et doit avoir terminé tous les produits livrables avant le 31 mars 2010. Le rôle de l'entrepreneur est de respecter les exigences du projet et la description de travail détaillée et de fournir les produits livrables acceptables au responsable du projet selon l'échéancier mentionné ci-dessus.

Si un membre de l'équipe (y compris un sous-traitant) est remplacé après la signature du contrat, l'entrepreneur doit aviser immédiatement par écrit la personne responsable du contrat et fournir le nom et le CV du remplaçant proposé justifiant ses compétences. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'annulation du contrat.

Autre : RHDCC se réserve le droit d'annuler ou de modifier en tout temps les modalités de la présente demande de propositions.

9. Communications

Les soumissionnaires intéressés peuvent poser des questions concernant la demande de propositions à la personne responsable du contrat. Les questions doivent être posées par écrit, et toutes les questions et réponses seront communiquées à l'ensemble des soumissionnaires intéressés connus.

10. Exigences de la proposition

La proposition retenue pour le contrat doit :

- Fournir une description de projet succincte et contextualiser le projet de recherche.
- Présenter le cadre conceptuel, analytique ou théorique qui sera utilisé dans le cadre de la recherche (tout particulièrement, le soumissionnaire doit montrer qu'il saisit clairement la gamme des questions d'interaction à analyser pour une importante population diversifiée d'adultes handicapés qui ont besoin de soins et proposer un cadre analytique permettant d'aborder ces questions).
- Inclure une description des méthodes de recherche à utiliser. La description doit comprendre un cadre mentionnant les méthodes choisies de sélection de la documentation appropriée pour l'examen. De plus, le soumissionnaire doit inclure une description détaillée des étapes méthodologiques proposées pour l'analyse des données. Le soumissionnaire doit montrer qu'il connaît les méthodes de recherche quantitative et qu'il possède de l'expérience à cet égard.
- Présenter un énoncé détaillé du travail prévu pour l'exécution du projet et établir des extrants précis et un échéancier pour leur exécution.
- Fournir un énoncé détaillé des coûts estimés liés au travail proposé, y compris les frais professionnels et les frais accessoires.
- Fournir le CV de tous les membres de l'équipe de recherche assorti du temps prévu que chaque membre de l'équipe consacrerà à chaque partie du projet de recherche. Ces activités devraient être pertinentes aux exigences de la demande de propositions.
- Fournir des renseignements détaillés concernant des analyses quantitatives qu'il a effectuées par le passé et des recherches touchant des personnes handicapées. De plus, le soumissionnaire doit fournir des renseignements détaillés concernant toute recherche qu'il a effectuée dans le domaine des personnes handicapées et/ou sur la prestation de soins professionnels ou non professionnels
- Fournir des exemples d'au moins trois documents rédigés au cours des dix dernières années, qui montrent clairement la capacité du soumissionnaire de rédiger un rapport de synthèse fondé sur les résultats de sa recherche. Le soumissionnaire peut fournir des adresses de sites Web, des fichiers lisibles par machine ou des copies papier de ces documents.

11. Critères de sélection

a) Exigences obligatoires

O-1 L'analyste principal doit posséder au moins deux ans d'expérience dans le domaine de la recherche sur les invalidités ou sur la prestation de soins.

O-2 L'analyste principal doit posséder au moins deux ans d'expérience en travail d'équipe à l'égard des méthodes de recherche quantitative.

O-3 Le budget proposé ne doit pas excéder les restrictions budgétaires.

O-4 Tout employé proposé par le soumissionnaire, y compris les sous-traitants, ayant accès à des renseignements ou à des biens DÉSIGNÉS ou à des lieux de travail où l'on entrepose de tels renseignements ou biens doit être **citoyen du Canada**, et chacun doit détenir un certificat valide de **COTE DE FIABILITÉ** de niveau **PROTÉGÉ B**, émis et approuvé par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, **au moment de l'attribution du contrat**.

Exigences cotées

Les propositions seront évaluées et se feront accorder jusqu'à un maximum de 100 points en fonction du mérite technique de la proposition et des compétences de l'entrepreneur. L'importance relative de certains critères est indiquée dans la matrice de sélection de l'appendice A.

Les propositions seront également évaluées en fonction du prix proposé.

Méthode de sélection

- Une note minimale de soixante-dix pour cent (70 %) est obligatoire pour chaque critère de la section technique et la section relative aux compétences de l'entrepreneur. Les propositions ne respectant pas le minimum de 70 % pour chaque critère ne seront pas considérées dans l'attribution du contrat. **Voir l'appendice A pour les exigences cotées (section technique et section relative aux compétences de l'entrepreneur).**
- Le soumissionnaire conforme ayant obtenu la note combinée la plus élevée du volet du mérite technique (combinaison de la section technique et de la section relative aux compétences de l'entrepreneur) (valeur de 80 %) et du volet du prix (valeur de 20 %) sera retenu à titre de chercheur pour la mise en œuvre du projet. Voir le tableau ci-dessous pour la méthode qui sera appliquée pour obtenir les notes finales.

Exemple de l'établissement du soumissionnaire offrant la meilleure valeur			
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Points pour le mérite technique	91	88	80
Prix indiqué	50 000 \$	40 000 \$	47 000 \$

CALCULS			
	Points techniques	Points relatifs au prix indiqué	Points totaux
Soumissionnaire 1	$\frac{91}{* 91} \times 80 = 80,00$	$\frac{**40}{50} \times 20 = 16,00$	96,00
Soumissionnaire 2	$\frac{88}{* 91} \times 80 = 77,36$	$\frac{**40}{40} \times 20 = 20,00$	97,36
Soumissionnaire 3	$\frac{80}{* 91} \times 80 = 70,32$	$\frac{**40}{47} \times 20 = 17,02$	87,34
* Représente la note technique la plus haute ** Représente le prix de la proposition le moins élevé			

Hypothèse : Trois soumissions valides ont été reçues. La note technique maximale est de 100 points. La note technique la plus haute et le prix de la proposition le moins élevé se voient accorder le plein pourcentage, et le pourcentage des autres propositions est établi au prorata.

Le soumissionnaire retenu est celui qui obtient le nombre total de points le plus élevé lorsqu'on additionne les points techniques et les points relatifs au prix indiqué. En fonction des calculs ci-dessus, le soumissionnaire 2 se verrait attribuer le contrat, puisque c'est celui qui a obtenu la note totale la plus élevée compte tenu du mérite technique et du prix proposé.

- L'attribution finale sera déterminée par RHDCC une fois le processus d'évaluation terminé. Tous les soumissionnaires seront informés de la décision.

Appendice A
Points pour les critères de sélection

Critères	Points totaux	Points minimaux attribués
SECTION TECHNIQUE		
<p>Compréhension démontrée des exigences et des objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit montrer qu'il comprend les exigences et les objectifs du projet en contextualisant la proposition au sein des recherches et des documents existants sur le sujet. (Maximum 10 points) 		7
<p>Références illustratives de l'examen de la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propositions seront évaluées en fonction de leur utilisation de références illustratives dans la proposition. On encourage les soumissionnaires à mentionner tout le matériel sur lequel ils se sont appuyés pour rédiger la proposition et peuvent choisir d'ajouter des références supplémentaires qui seront mentionnées dans le rapport de synthèse, mais qui n'ont pas été mentionnées dans la proposition. (Maximum 10 points) 		7
<p>Caractère complet et clarté du plan de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de l'évaluation de la proposition, on cherchera à déterminer si toutes les exigences du projet mentionnées dans la demande de propositions ont été abordées dans le plan de travail et on évaluera la clarté globale de la façon dont les exigences du projet ont été abordées. Des points seront accordés aux propositions bien organisées et présentées clairement. (Maximum 10 points) 		7
<p>Approche méthodologique proposée</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire doit décrire de façon exhaustive les approches méthodologiques de recherche qu'il utilisera et montrer qu'il saisit la façon dont de telles approches permettront de répondre aux objectifs du projet. Le soumissionnaire doit fournir des détails sur les étapes qu'il suivra au moment d'effectuer la recherche. Il doit entre autres fournir un cadre présentant les méthodes choisies de sélection de la documentation adéquate à des fins d'examen. Il doit aussi inclure une description détaillée des étapes méthodologiques proposées pour l'analyse des données statistiques (par exemple : obtenir l'accès aux données de l'EPLA de 2006 et aux données du recensement de 2006). (Maximum 15 points) 		10.5

<p>Ampleur du travail et échéancier des produits livrables</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propositions seront évaluées en fonction de l'ampleur du travail assigné à chaque membre du projet et de l'échéancier pour l'achèvement de tous les principaux produits livrables. Les propositions devraient fournir suffisamment de détails pour que les évaluateurs puissent déterminer la façon dont les tâches et les activités nécessaires à la réalisation des objectifs du projet seront exécutées. Le plan devrait mentionner les dates prévues pour la réalisation de toutes les composantes principales du projet et l'ampleur du travail assigné à chaque membre du projet pour chaque produit livrable (examen de la documentation, ébauche du rapport, rapport final, présentation PowerPoint, etc.). (Maximum 5 points) 		3.5
TOTAL □ SECTION TECHNIQUE	50	35

SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR		
<p>Expérience de <u>recherche</u> pertinente</p> <p>Le soumissionnaire doit étayer son expertise en collecte, en analyse et en synthèse de renseignements, particulièrement en ce qui concerne le domaine visé. Il faut inclure dans la proposition le curriculum vitæ et l'expérience pertinente de chaque membre de l'équipe de recherche, y compris les membres du personnel ou les sous-traitants qui participeront au projet. L'évaluation se fonde sur la qualité de travaux précédents effectués dans le cadre de types de projets semblables ayant eu lieu au cours des dix dernières années. Le soumissionnaire doit montrer qu'il dispose de compétences, de connaissances et d'expertise dans la réalisation de recherches portant sur le domaine des personnes handicapées et/ou de recherches dans le domaine des soins professionnels ou non professionnels. (Maximum 25 points)</p>		17.5
<p>Expérience de <u>rédaction</u> pertinente</p> <p>Le soumissionnaire doit étayer l'expérience et les compétences pertinentes qu'il possède montrant clairement qu'il est apte à effectuer des recherches, à faire des analyses et à rédiger des rapports pour ce type de recherche. Le soumissionnaire devrait être en mesure de fournir au moins trois documents rédigés au cours des dix dernières années (au moins deux documents doivent avoir été rédigés au cours des cinq dernières années), qui font clairement la preuve de ses capacités. Les documents devraient clairement montrer la capacité du soumissionnaire de rédiger un rapport de synthèse fondé sur une recherche quantitative qu'il a menée. Le soumissionnaire peut fournir des adresses de sites Web, des fichiers lisibles par machine ou des copies papier de ces documents. Le soumissionnaire sera évalué en fonction de la qualité des travaux qu'il a effectués dans le cadre de projets semblables à celui-ci ainsi que de ses compétences et aptitudes à effectuer le présent projet. (Maximum 25 points)</p>		17.5
TOTAL □ SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR		35
Total – Mérite technique		70

SECTION TECHNIQUE

a) Compréhension démontrée des exigences et des objectifs du projet

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5 pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

Critères de notation subjectifs : exigences

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Compréhension de base des exigences et des objectifs du projet. Certains des renseignements présentés comportent une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Bien** : Compréhension satisfaisante des exigences et des objectifs du projet. La majeure partie de l'information est exacte et à jour, et seule une petite partie de l'information contient une erreur. Presque tous les renseignements fournis sont pertinents.
- **Très bien** : Bonne compréhension des exigences et des objectifs du projet. Tous les renseignements donnés sont exacts et à jour et ne contiennent aucune erreur importante. Quelques renseignements non pertinents sont inclus dans la proposition.
- **Excellent** : Compréhension juste, approfondie et éclairée des exigences et des objectifs du projet. Tous les renseignements donnés sont exacts, à jour et pertinents.

b) Références illustratives de l'examen de la recherche

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8.5pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

Critères de notation subjectifs : exigences

- Des points seront accordés en fonction de l'étendue, de la profondeur et de la pertinence du matériel de référence fourni, pour un maximum de 10 points. Les références bibliographiques doivent concerner le domaine visé pour que des points puissent être accordés.

c) Caractère complet et clarté du plan du projet

(Maximum 10 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 5 pts)
Bien	(jusqu' à 7 pts)
Très bien	(jusqu' à 8.5 pts)
Excellent	(jusqu' à 10 pts)

Critères de notation subjectifs : caractère complet

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Compréhension limitée de l'analyse requise. Certains renseignements présentés contiennent une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Bien** : Compréhension satisfaisante de l'analyse requise pour chaque question de recherche. Aucun des renseignements présentés ne contient une erreur importante (ils sont inexacts ou ils ne sont pas à jour ni pertinents).
- **Très bien** : Compréhension exhaustive des exigences en matière d'analyse démontrée pour chaque question de recherche. La majeure partie des renseignements sont exacts et pertinents et ne contiennent pas d'erreurs importantes.
- **Excellent** : Compréhension juste de l'analyse requise pour chaque question de recherche. Le plan fournit une description exhaustive et détaillée de la façon de réaliser les objectifs. Tous les renseignements présentés sont exacts, à jour et pertinents.

d) Approche méthodologique proposée

(Maximum 15 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 6 pts)
Bien	jusqu' à 9 pts)
Très bien	(jusqu' à 12 pts)
Excellent	(jusqu' à 15 pts)

Critères de notation subjectifs : approche méthodologique proposée

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement sur l'approche méthodologique qui sera utilisée.
- **Passable** : La description des méthodes proposées contient d'importantes lacunes. De nombreuses questions importantes concernant les méthodes n'ont pas été abordées. La proposition ne contient pas de détails sur d'importantes étapes du processus.
- **Bien** : La description des méthodes est adéquate; toutefois, au moins deux questions importantes concernant les méthodes à utiliser restent sans réponse.
- **Très bien** : La description des méthodes est bonne; toutefois, il manque certains renseignements concernant quelques étapes importantes du processus ou il y a un certain nombre de petites questions concernant les méthodes employées qui n'ont pas été abordées.
- **Excellent** : La description des méthodes est clairement établie et toutes les étapes importantes sont suffisamment détaillées.

e) Ampleur du travail et échéancier des produits livrables

(Maximum 5 points)

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 2 pts)
Bien	(jusqu' à 3 pts)
Très bien	(jusqu' à 4 pts)
Excellent	(jusqu' à 5 pts)

Critères de notation subjectifs : ampleur du travail et échéancier des produits livrables

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement sur l'ampleur du travail et sur les dates des produits livrables.
- **Passable** : L'ampleur du travail mentionnée n'est pas réaliste pour la réalisation du projet. Plus d'un des importants produits livrables n'est pas mentionné dans le plan ou les délais prévus pour la réalisation des produits livrables ne sont pas réalistes.
- **Bien** : L'ampleur du travail est satisfaisante pour la réalisation du projet. Un produit livrable important ne figure pas dans le plan ou les délais d'exécution sont irréalistes dans une certaine mesure.
- **Très bien** : L'ampleur du travail prévue pour chaque section du projet est réaliste et pertinente. Aucun important produit livrable n'est absent du plan.
- **Excellent** : L'ampleur du travail prévue pour la réalisation du projet dépasse les attentes. Il ne manque aucun produit livrable dans le plan. Le temps et les ressources affectés à chaque section du projet sont réalistes. D'autres jalons moins importants ont peut-être été inclus dans le plan ou l'échéancier et le plan de travail tiennent compte de difficultés possibles pouvant survenir au cours de l'analyse des données.

SECTION RELATIVE AUX COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR

a) Expérience de recherche pertinente

(Maximum 25 points)

Expérience pertinente et capacité prouvée, comme le montrent des travaux semblables ou connexes effectués par l'entrepreneur. L'évaluation est fondée sur la qualité des exemples fournis.

Négligé	(0 pt)
Passable	(jusqu' à 8,5 pts)
Bien	(jusqu' à 14,5 pts)
Très bien	(jusqu' à 20,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 25 pts)

Critères de notation subjectifs : expérience de recherche

- **Négligé** : L'information ne figure pas dans la proposition.
- **Passable** : Tous les travaux présentés sont en majeure partie non pertinents ou non reliés.
- **Bien** : Les travaux présentés sont importants et ne contiennent que quelques éléments non pertinents ou non reliés.
- **Très bien** : Les travaux présentés sont importants et ne contiennent aucun élément non pertinent ou non relié, mais le travail est lié indirectement au domaine de recherche.
- **Excellent** : Les travaux présentés sont exhaustifs et ne contiennent aucun élément non pertinent ou non relié, et la plupart du travail est directement pertinent au projet de recherche.
-

b) Expérience de rédaction pertinente

(Maximum 25 points)

Négligé	(0 pt)
---------	--------

Passable	(jusqu' à 8,5 pts)
Bien	(jusqu' à 14,5 pts)
Très bien	(jusqu' à 20,5 pts)
Excellent	(jusqu' à 25 pts)

Critères de notation subjectifs : expérience de rédaction

- **Négligé** : La proposition ne contient aucun renseignement indiquant que le soumissionnaire a de l'expérience dans le domaine de la rédaction de documents de recherche et de la synthèse de projet de recherche quantitative.
- **Passable** : Les exemples fournis montrent très peu d'expérience de qualité en rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural et au milieu urbain.
- **Bien** : Les exemples fournis montrent quelque peu une expérience de qualité en rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain. Les exemples montrent une bonne capacité de rédiger des rapports de recherche finaux.
- **Très bien** : Les exemples fournis montrent une bonne expérience de qualité dans le domaine de la rédaction de documents de recherche portant sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain pour un public varié. Les exemples fournis montrent une bonne capacité de rédiger des rapports de recherche fondés sur une recherche quantitative.
- **Excellent** : Les exemples fournis montrent une importante expérience de qualité en rédaction de rapports de recherche sur les personnes handicapées ou les questions relatives au milieu rural ou urbain pour un public varié et montrent une excellente capacité de rédiger des rapports de recherche fondés sur une recherche quantitative.

Appendice B

Présentation des résultats de recherche

Le rapport final doit être présenté dans les formats suivants :

- deux versions électroniques du rapport – une en format MS Word et l'autre en format PDF (format de document portable) d'Adobe, accompagnées des fichiers sources de toutes les images électroniques, par exemple les graphiques, les photos, les tableaux et les images, contenues dans le document (minimum 4 X 5, 300 ppp);
- un fichier en format PDF du document complet;
- un fichier source en format .doc des fichiers sources de texte pour tous les graphiques.

Le rapport final doit comprendre ce qui suit :

- un résumé (d'un maximum de 200 mots précisant les éléments les plus importants du rapport);
- un sommaire (d'une longueur de 1 à 5 pages, décrivant l'objet et la portée du document, les méthodes de recherche et les sources des données, les résultats, les conclusions et les principales lacunes de la recherche);
- une table des matières;
- une liste des graphiques;
- une liste des tableaux;
- une bibliographie, des citations en bonne et due forme et des notes explicatives, au besoin.
- le rapport final doit contenir de 35 à 45 pages.

L'auteur doit également fournir avec le rapport final :

- dix mots-clés pour inscrire la publication dans les moteurs de recherche Internet. Sans ces mots-clés, le document ne pourrait pas être trouvé sur le site Web de RHDCC. Les mots-clés doivent se trouver dans le Thésaurus des sujets de base du gouvernement du Canada qui se trouve à l'adresse suivante : http://en.thesaurus.gc.ca/intro_f.html;
- une description du document en deux phrases à utiliser comme sommaire pour Internet;
- un court paragraphe des principales constatations.

Afin de ne pas avoir à apporter des modifications d'envergure, l'entrepreneur doit suivre les lignes directrices en matière de style qui lui auront été communiquées lorsqu'il rédigera le rapport, le résumé et le sommaire

Le guide du rédacteur, publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, peut être utile pour les questions de ponctuation, de majuscules et d'usage. Pour ce qui concerne l'orthographe, le *Petit Robert* ou tout autre ouvrage reconnu peut servir de référence. En matière d'orthographe, de majuscules et de graphiques, la condition essentielle est celle de l'uniformité.

Les entrepreneurs recevront un manuel intitulé « *Guide de présentation des rapports de recherche* ». Ce manuel est un guide étape par étape pour la préparation de tous les rapports qui seront publiés par RHDCC. Ce guide a pour but de faire en sorte que toute l'information essentielle soit présentée, et ce, de façon uniforme. On conseille aux entrepreneurs de suivre le

format proposé dans ce manuel et de respecter les exigences relatives aux rapports stipulées dans le marché.